



## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de membres composant le Conseil 35  
Nombre de membres présents à la séance 32  
Nombre de membres représentés 3  
Nombre de membres non représentés 0

Le mardi 09 juin 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

### ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Saliha PONTVIANNE donne procuration à Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

## DELIBERATION N° 33

### PLAN PLURIANNUEL DE FORMATION 2026-2028

#### **PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, Maire**

Mes chers collègues,

La présente délibération a pour objet d'approuver le plan pluriannuel de formation 2026-2028.

L'élaboration d'un plan de formation annuel ou pluriannuel par l'ensemble des collectivités territoriales, au profit de leurs agents, constitue une obligation au titre de l'article L.423-3 du code général de la fonction publique (CGFP) .

Il peut s'agir notamment :

260609\_33

- De formations obligatoires d'intégration et de professionnalisation telles qu'elles sont définies par les statuts particuliers ;
- De formations de perfectionnement dispensées en cours de carrière à la demande de l'employeur ou de l'agent ;
- De formations de préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique.

Ce premier plan pluriannuel de formation 2026-2028 est le fruit d'une démarche structurée d'analyse des besoins, fondée sur les demandes individuelles exprimées dans les comptes rendus d'entretien professionnel 2024 ainsi que sur le recueil des besoins collectifs réalisé lors des revues de gestion préparatoires au budget 2026.

Il répond aux orientations et aux projets prioritaires de la commune pour la période 2026-2028 connus en 2025, qui s'articulent autour de sept axes principaux. Ces projets et leurs priorités seront réexaminés à l'aune de la nouvelle mandature.

Il confirme également la volonté municipale d'accompagner les parcours et les projets professionnels des agents au titre du compte personnel de formation (CPF) avec l'appui d'un budget dédié.

Les 7 axes stratégiques définis sont les suivants :

- Axe 1 : Appliquer la réglementation en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;
- Axe 2 : Organiser, gérer, piloter et manager les ressources ;
- Axe 3 : Valoriser, développer le patrimoine bâti et aménager durablement l'espace public ;
- Axe 4 : Consolider une relation de proximité avec les Joinvillais par un service public de qualité ;
- Axe 5 : Promouvoir les parcours d'évolution professionnelle ;
- Axe 6 : Renforcer l'ancrage des valeurs de la fonction publique au sein de notre collectivité ;
- Axe 7 : Développer la culture numérique.

Il convient de souligner les moyens importants consacrés à la formation professionnelle avec un budget global 2026 de 249 566 € dont :

- 119 566 € consacrés au plan de formation (soit une augmentation de 20 % par rapport à 2025) ;
- 20 000 € dédiés au CPF ;
- 110 000 € versés au CNFPT au titre de la cotisation obligatoire (1 % de la masse salariale).

Les crédits correspondants ont d'ores et déjà été inscrits au budget primitif 2026 conformément à la délibération n° 6 du 15 avril 2026 relative au vote du budget primitif 2026.

Ce plan est le fruit d'un travail collectif, construit avec les services, au plus près des besoins du terrain. Il traduit une conviction forte : c'est en investissant dans les compétences que nous préparons l'avenir de commune.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le plan pluriannuel de formation 2026-2028 et ses annexes.

Principaux textes réglementaires	Code général de la fonction publique et notamment l'article L.423-3.
Principaux documents de référence	Plan pluriannuel de formation 2026-2028 et ses annexes.

A reçu un avis favorable des membres du CST lors de la séance du 26 mai 2026.

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du 3 juin 2026.

**LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré par :

Pour	28	Monsieur Francis SELLAM (ensemble pour Joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (ensemble pour Joinville), Madame Stéphanie BRANCO (ensemble pour Joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (ensemble pour Joinville), Madame Chantal ALLAIN (ensemble pour Joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (ensemble pour Joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (ensemble pour Joinville), Monsieur Frédéric GOMES (ensemble pour Joinville), Madame Corinne FIORENTINO (ensemble pour Joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (ensemble pour Joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (ensemble pour Joinville), Madame Chantal DURAND (ensemble pour Joinville), Madame Michèle DELOMEL (ensemble pour Joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (ensemble pour Joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (ensemble pour Joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (ensemble pour Joinville), Madame Virginie TOLLARD (ensemble pour Joinville), Monsieur Urbain OKOU (ensemble pour Joinville), Madame Pascale RUIMY (ensemble pour Joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (ensemble pour Joinville), Monsieur François BLOIS (ensemble pour Joinville), Madame Suzanne LECROART (ensemble pour Joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (ensemble pour Joinville), Madame Kourrea TRAORE (ensemble pour Joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (ensemble pour Joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (ensemble pour Joinville), Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()
Abstention	7	Monsieur Bernard DUVERT (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Carmen PEREZ (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Areski OUDJEBOUR (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Christelle FORTIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Vincent JARDIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Tony RENUCCI (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT)

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve le plan pluriannuel de formation 2026-2028 et ses annexes.

**Article 2** : Précise que les crédits nécessaires à sa réalisation ont été intégrés à la délibération n° 6 du 15 avril 2026 relative au vote du budget primitif 2026.

**Article 3** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toutes démarches et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM

Le secrétaire de séance – Monsieur Maxime OUANOUNOU

Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 12 JUIN 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le : 12 JUIN 2026 A Joinville-le-Pont le

